



## Compte-rendu CDAS du 17/10/2023

Dans sa liminaire [ICI](#) , FO Finances a rappelé les revendications portées au niveau national, et a rappelé son attachement à l'action sociale de proximité.

Au préalable, une présentation des membres du CDAS a été faite par le nouveau président, par ailleurs directeur adjoint de la DDFIP Moselle.

Il est à noter que, à l'instar des autres instances, nous n'avons toujours pas de règlement intérieur .

### ● Présentation de la nouvelle organisation du service régional de l'Action Sociale

La présentation de la réforme de l'Action Sociale, à laquelle s'est opposé FO Finances, a été faite par la nouvelle déléguée régionale.

Elle nous rappelle le contexte de cette réforme, qui fait suite à un rapport d'inspection, avec des améliorations à apporter à l'Action Sociale, notamment sur la visibilité de l'Action Sociale auprès des agents, mais aussi de l'isolement dont auraient fait preuve les délégués départementaux (éloignement de la hiérarchie, temps consacré au-delà du temps de travail etc).

Après avoir fait connaissance avec les délégués des départements du Grand Est, des constats ont été faits : des budgets disparates, avec des charges de travail différentes ; une très forte activité restauration ; et des problématiques différentes en fonction du département.

Chaque délégué aura une spécialisation : communication, vacances/actions locales, parentalité/logement, restauration.

Le délégué départemental, appelé délégué de proximité sera toujours la porte d'entrée de toutes les sollicitations des agents.

La déléguée régionale nous assure prendre le temps de la construction, et la mise en œuvre effective de la réforme sera pour le 1/01/2024, avec un lissage jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre pour la finalisation de cette réforme.

**Cette présentation ne nous a pas convaincus**, et, pour FO Finances, ne vient que compliquer ce qui existait déjà dans notre département.

En effet, le délégué de proximité aura pour hiérarchie Strasbourg et non plus Paris : à l'heure des visioconférences, cela ne changera rien pour eux.

Ensuite, puisque le délégué de proximité reste la porte d'entrée des sollicitations, où est la plus-value pour l'agent ? Et où est le changement ?

D'autre part, à FO Finances, nous craignons que les délégués de proximité ne se retrouvent avec une charge de travail supplémentaire, dont ils n'ont pas besoin : le travail du délégué, plus une spécialisation.

Pour ce qui concerne la restauration, la Moselle comptant deux restaurants financiers (puisque les autres espaces de restauration ont TOUS été fermés), comment un délégué d'un autre département va-il gérer le matériel, les doléances, les conventionnements etc ?

Pas de réponse à cette question, mais elle est en cours de réflexion et de discussion...

Le président s'est engagé à ce qu'un bilan soit fait d'ici un an, « collectivement et sans langue de bois » sur cette réforme.

Pour autant en tirera-t-il toutes les conséquences au niveau local ? Pas sûr que toutes les cartes soient entre les mains des présidents de CDAS.

**Pour FO FINANCES, cette réforme n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois, visant uniquement à pallier le manque d'effectifs mis à disposition de l'action sociale.**

**Mêmes problèmes et mêmes réponses mortifères que dans les services : NRP à la DGFIP, régionalisation à l'Action Sociale.**

#### ● Point sur les crédits d'actions locales (CAL) , et les propositions de sorties 2024

Le CAL est toujours amputé de sa réserve de 6 %, ce que FO Finances a dénoncé.

A priori, il ne faut pas espérer de déblocage, comme les autres années, d'où la question : pourquoi faire encore un budget avec réserve ? Cela ne cache-t-il pas une diminution du budget de l'Action Sociale pour le ministère ?

Sur le CAL 2023, et conformément au GT CDAS du 7/09/2023 dont vous trouverez le compte-rendu [ICI](#) , pas de nouveautés particulières.

Le budget Arbre de Noël ( 37 000 € ) ne peut être qu'estimatif, puisque ne seront dépensés que les tickets de cinéma réellement utilisés.

Un point sera fait le lendemain, soit le 4 décembre, et le reliquat des tickets de cinéma non employés sera reversé pour abonder le budget consacré au psychologue (pour rappel : la délivrance des bons pour les séances psychologue doit obligatoirement passer par le cabinet médical ou les assistantes de service social).

Sur les propositions de sorties 2024, peu de changement par rapport au GT : sortie Strasbourg ou Luxembourg pour les retraités, Europapark, Fraiperthuis (le 1/06/24 ou le 14/09/24), et un spectacle à Sarreguemines (en fonction de la programmation). En cas de reliquat, une sortie au marché de Noël de Trêves sera organisée.

#### ● La restauration collective à Metz

C'est le deuxième gros point du jour.

FO Finances Moselle se bat depuis plus d'un an pour obtenir que les agents à Metz puissent se restaurer dans les deux restaurants financiers pour un montant fixé par le secrétariat général, soit 5,89€ pour un plat et deux périphériques (voir tract [ICI](#) )

Or, c'est loin d'être le cas à Metz, où 69 % des repas sont servis aux agents des ministères financiers (MEF).

A la demande des organisations syndicales, une fiche tarifs nous est présentée.

Cette fiche nous présente des tarifs de plats allant de 2,16 € à 4,00 €. Or, à ce jour, aucun plat à 2,16 € n'a été présenté aux convives, en revanche, des plats à 4,16 € sont proposés chaque semaine.

Ce qui revient à un repas au prix moyen de 6,80€ (hors Participation Interministérielle -PIM - de 1,53 € pour un indice inférieur ou égal à 534). Soit 0,91 € de plus que la préconisation ministérielle nationale pour un repas complet.

Certes, cela ne concerne que quelques dizaines de centimes....et certes, cette différence touchera le porte monnaie des agents avec plus ou moins de conséquences en fonction de son propre pouvoir d'achat. Et bien entendu, cela restera toujours moins cher que de manger au restaurant...et on va dire : encore heureux !

Car, de quoi parlons-nous exactement ? Nous parlons de politique sociale du MEF, d'un choix que fait le ministère en conservant la restauration collective en lieu et place des titres restaurants. Cette restauration collective permet de créer un lieu de vie sympathique et communautaire au sein de l'espace professionnel. Le déjeuner peut ainsi devenir une véritable pause dans une journée de travail, et fait partie du cadre de vie au travail. Il participe aussi à l'attractivité du MEF.

Et même si l'organisation actuelle du travail a considérablement modifié les modes de consommations alimentaires, la cantine a elle aussi évolué en proposant des plats différents, rajeunis, végétariens, etc.

En cette période inflationniste, et où les salaires stagnent pendant que les prix flambent, cette différence de prix n'est pas anodine, au contraire : elle permet aux agents, quel que soit leur grade, d'avoir le choix dans le plat qui leur est proposé, quel que soit son prix, et de consommer un repas complet (1 plat et 2 périphériques) pour un montant maximum de 5,89€ (hors PIM).

**FO Finances continuera de s'engager dans cette bataille (car c'en est une!), et de défendre la restauration collective POUR TOUS !**

Nous avons souligné le travail effectué par l'association de gestion de ces 2 restaurants, aux membres la composant, et grâce à qui cela fonctionne.

**Une pétition sera lancée très prochainement : que vous déjeuniez ou non à la cantine, signez-la et faites-la signer !**

**Tous ensemble, nous pourrons y arriver !**